

LICENCE

DIPLÔME
D'ÉTUDES EN
ARCHITECTURE
CONFÉRANT
LE GRADE
DE **LICENCE**

2018/19

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

Les numéros de téléphones se composent de la façon suivante : 01.44.65.+ 4 chiffres (poste de votre correspondant).

SOMMAIRE

SERVICE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Catherine COMET, responsable :	23 12
Bernard COIFFET, Licence 1, inscriptions :	23 13
Soraya SERGENT, HMNOP :	23 15
Agnès MIRANDEL, Master :	23 18
Patricia BERNAIX, Vie étudiante :	23 17
Laurence PROBST, Bi-cursus :	23 16
Marie-Françoise SOTTO, Post-diplômes - DSA / DPEA :	23 45
Mohamed BELGHERBI, gestion de salles / emploi du temps :	23 79
Sivajini KETHEES, Stages - Licence 3 :	23 21
Florence BRETON, Licence 2, procédure DAP, validation études/transfert :	23 78

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Danielle HUGUES, responsable :	23 19
Justine SIMONOT :	23 27
Marie MALINOSKY :	23 20

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

ATELIER MAQUETTES Marc FAYOLLE DE MANS :	23.44
ATELIER NUMÉRIQUE (site Cambrai) Barmak LAHIJI :	01 40 05 56 44
BIBLIOTHÈQUE Alexandra THELIER, responsable :	23 30
Clothilde BOITEUX-BOURSIN :	23 31
Dominique UNGER :	23 31
DOCUMENTATION Didier TOURADE, responsable :	23 36
Sylviane CEDIA :	23 37
PÔLE IMAGE Hervé JÉZÉQUEL, responsable :	23 40
Alain CHALU :	23 35
Marcelo MENDOZA :	23 47
VIDÉOTHÈQUE Marine BENOIT-BLAIN :	23 34

CALENDRIER UNIVERSITAIRE	p. 4
PRÉSENTATION DU 1 ^{er} CYCLE	p. 6
1 ^{er} CYCLE - ANNÉE 1	p. 8
1 ^{er} CYCLE - ANNÉE 2	p. 10
1 ^{er} CYCLE - ANNÉE 3	p. 12
COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	p. 14
CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME DE LICENCE	p. 20
ORGANISATION DES STAGES	p. 25
LE DOUBLE CURSUS	p. 27
LA MOBILITÉ À L'ÉTRANGER	p. 28
ECTS - ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ	p. 29
ENSEIGNANTS LICENCE	p. 30

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018/19

LICENCE S1 • S3 • S5

	PROJET	COURS
03.09 - 08.09.18	05/09/18 DÉBUT DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	
10.09 - 15.09.18	SUITE DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	
17.09 - 22.09.18	19/09/18 - COMMISSION DE FIN DE DROITS À INSCRIPTION 21/09/18 à 14H - RÉUNION ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ ENTRANTE SUITE ET FIN (21/09/18) DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	
24.09 - 29.09.18	SEMAINE D'ACCUEIL ÉTUDIANTS ET INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES, CYCLE LICENCE ET MASTER	
PREMIER SEMESTRE : 01/10/18 → 03/03/2019		
01.10 - 06.10.18	1 - RENTRÉE PROJET	1 - RENTRÉE COURS
08.10 - 13.10.18		2
15.10 - 20.10.18		3
22.10 - 27.10.18		4
29.10 - 03.11.18		5 (JEUDI 01/11 FÉRIÉ)
05.11 - 10.11.18		6
12.11 - 18.11.18		7
19.11 - 24.11.18		8
26.11 - 01.12.18		9
03.12 - 08.12.18		10
10.12 - 15.12.18		11
17.12 - 22.12.18		12
VACANCES DE NOËL DU 23/12/18 AU 06/01/19 INCLUS		
07.01 - 12.01.19		13 - FIN DES COURS
VENDREDI 11/01/19 À 12H DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES MOBILITÉ NORD-AMÉRICAINES, ASIATIQUES ET SCANDINAVES		
14.01 - 19.01.19		14 - EXAMENS / RENDUS ARTS PLASTIQUES
SAMEDI 19/01/19 À 12H TESTS D'ESPAGNOL, D'ITALIEN ET D'ALLEMAND POUR LES CANDIDATS À UN SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER EN 2019/2020		
21.01 - 26.01.19		15 - SEMAINE BLANCHE
28.01 - 02.02.19		16 - RENDU PROJET
SAMEDI 02/02/19 : JOURNÉE PORTES OUVERTES		
04.02 - 09.02.19	INTER-SEMESTRE - OPTION THÉMATIQUE - STAGE	
11.02 - 16.02.19	INTER-SEMESTRE - STAGE / SOUTIENS INTENSIFS AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ	
18.02 - 24.02.19	18.19.20/02 : INTENSIF PLASTIQUE / 23.24.25.26/02 : VOYAGE L1 / INTER-SEMESTRE	
25.02 - 02.03.19	INTER-SEMESTRE - STAGE	
MERCREDI 27/02/19 À 14H RÉUNION ADMINISTRATIVE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE AU 2 ^{ÈME} SEMESTRE		
JEUDI 28/02/19 À 15H RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE AU 2 ^{ÈME} SEMESTRE		
VENDREDI 01/03/19 ET SAMEDI 02/03/19 - RATTRAPAGES DU 1^{ER} SEMESTRE		

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018/19

LICENCE S2 • S4 • S6

	PROJET	COURS
SECOND SEMESTRE : 04/03/2019 → 05/07/2019		
04.03 - 09.03.19	1 - RENTRÉE PROJET	1 - RENTRÉE COURS
LE 05/03/19 À 12H DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR MOBILITÉ AUTRES DESTINATIONS EUROPÉENNES ET NON EUROPÉENNES		
11.03 - 16.03.19		2
18.03 - 23.03.19		3
25.03 - 30.03.19		4
08.04 - 13.04.19		5
09.04 - 13.04.19	6 (Mardi 09/04 : Présentation du Cycle master et séminaires aux étudiants de Licence 3)	
15.04 - 20.04.19	7 - FIN DES COURS D'ARTS PLASTIQUES DE L1	
VACANCES DE PRINTEMPS DU 21/04/19 AU 05/05/19 INCLUS		
06.05 - 11.05.19	8 - (MERCREDI 08/05 FÉRIÉ)	
13.05 - 18.05.19	9	
20.05 - 25.05.19	10 (JEUDI 30/05 FÉRIÉ - ASCENSION)	
27.05 - 01.06.19	11	
03.06 - 08.06.19	12	
10.06 - 15.06.19	13 - FIN DES COURS (LUNDI 10/06 FÉRIÉ - PENTECÔTE)	
17.06 - 22.06.19	14 - EXAMENS - RENDUS ARTS PLASTIQUES DE L2 ET L3	
24.06 - 29.06.19	15 - SEMAINE BLANCHE	
01.07 - 06.07.19	16 - RENDU DE PROJET	
LUNDI 01/07/19 - SOUTENANCE RAPPORT D'ÉTUDES		
08.07 - 13.07.19	VENDREDI 12/07/19 ET SAMEDI 13/07/19 RATTRAPAGE 2 ^{ÈME} SEMESTRE	
LUNDI 22/07/19 - JURYS FIN D'ANNÉE		
05.08 - 31.08.19	FERMETURE ESTIVALE DE L'ENSAPLV	

Pour mémoire :

Vacances de la Toussaint : du 21 octobre au 5 novembre 2018 inclus.

Vacances d'hiver de la Zone C : du 23 février au 11 mars 2019 inclus.

CE CYCLE D'INITIATION AU PROJET DOIT PERMETTRE À L'ÉTUDIANT D'ACQUÉRIR LES BASES :

- **D'une culture architecturale ;**
- **De la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent;**
- **Des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles en référence à des usages, techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite.**

CURSUS Le premier cycle, d'une durée de trois ans, conduit à l'obtention du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence, diplôme de l'enseignement supérieur.

Il s'organise sur 6 semestres indépendants valant 180 ECTS. Il correspond à un bac + 3 années d'études.

Il comporte 4.200 heures dont 2.200 heures encadrées (dévolues au temps d'enseignement "école") réparties en 19 unités d'enseignement, dont 6 majoritairement consacrées au projet (L.1.1, L.2.2, L.3.6, L.4.10, L.5.13 et L.6.16).

Deux unités comportent des périodes de stage obligatoires (L.4.11 et L.6.19) et 1 comprend un rapport d'études et sa soutenance (L.6.19).

STAGES Le premier cycle comporte deux stages obligatoires intégrés dans l'enseignement d'une durée totale équivalant à 6 semaines (210 heures) :

- un stage "ouvrier et/ou chantier", d'une durée équivalant à trois semaines (105 heures) valant 3 ECTS, sa validation intervient au semestre 4 en L.4.11,
- un stage de "première pratique", d'une durée équivalant à 3 semaines (105 heures) valant 3 ECTS, sa validation intervient au semestre 6 en L.6.19.

Un guide des stages est à la disposition des étudiants sur le site Internet de l'école.

LANGUES VIVANTES À l'issue des trois années d'enseignement, l'étudiant recevra de l'établissement le certificat d'aptitude à la langue étrangère pour l'architecture qui détaillera les niveaux de compétences clés (compréhensions : orale, écrite, expressions : orale, écrite,) acquis par l'étudiant autour des thèmes architecturaux abordés tout au long du premier cycle. Les étudiants s'inscrivant à l'ENSAPLV, titulaires du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence d'une autre école d'architecture devront présenter soit un certificat attestant leur niveau de langues émis par l'école d'origine, soit un score obtenu à un test linguistique de type TOEFL, IELTS, DELE...

SÉJOURS D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger d'un ou de deux semestres dans de nombreux pays européens et/ou dans le reste du monde. Ces séjours d'études s'effectuent dans un cadre réglementé et font l'objet d'un contrat approuvé par l'ENSAPLV. Ce contrat permet à l'étudiant de valider les enseignements suivis à l'étranger dès lors que ceux-ci ont reçu la validation des instances de l'université partenaire. Le moment privilégié pour un départ à l'étranger est la première année du second cycle, mais un départ en troisième année du premier cycle est possible. En tout état de cause, une mobilité réussie nécessite une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil ou à défaut de la langue anglaise.

RAPPORT D'ÉTUDES

Le rapport d'études et sa soutenance équivalent à 4 ECTS. C'est un travail personnel écrit (de synthèse et de réflexion) sur des questionnements menés à partir de travaux déjà effectués, d'enseignement reçus et/ou de stages suivis. Les étudiants sont encadrés par un enseignant du projet architectural et/ou urbain et un enseignant d'une autre discipline à raison de 14 h semestrielles (soit 1 h hebdo.) qui participent à la soutenance. Pour les étudiants en mobilité, l'ENSAPLV a mis en place des dispositions particulières (cf infra).

OBTENTION DU DIPLÔME

C'est la validation par un jury de l'ensemble des unités d'enseignement obtenues dans ce cycle qui permet la délivrance du Diplôme d'Etude en Architecture conférant le grade de Licence.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pour garantir un enseignement homogène aux étudiants, en terme d'attentes et de résultats, entre les différents groupes de projet, l'ENSAPLV tente de rapprocher les méthodes pédagogiques des enseignants, sur la base de thèmes de travaux partagés et d'exercices concertés, de mode d'évaluation récurrent et/ou commun entre les groupes, et ce, par étapes et synthèses successives.

Cela permet ainsi aux étudiants de circuler entre les groupes de projet lors d'échanges programmés et d'appréhender au quotidien les méthodes pédagogiques de leurs groupes afin de stimuler une approche critique fondée.

SEMAINE D'ACCUEIL

Chaque année, une semaine d'accueil pour les étudiants de première année est organisée (cf calendrier universitaire). Elle leur permet de prendre connaissance de l'école, de rencontrer des personnels administratifs, les services offerts (bibliothèque, centre de documentation...).

Une trentaine de promenades/découvertes sont prévues dans Paris et sa banlieue (déambulations urbaines ou visites d'édifices) avec des enseignants, afin de constituer un moment de référence mutualisé pour le commencement des enseignements.

Chaque étudiant participe au minimum à deux promenades.

En fin de semaine, une activité pédagogique commune à tous les enseignements de première année est organisée pour l'ensemble de la promotion et coordonnée par un petit nombre d'enseignants, avec une exposition des travaux réalisés.

VOYAGE DE 1ÈRE ANNÉE

Un voyage d'études de quatre jours est programmé à l'étranger.

Le programme de ce voyage d'études est élaboré collectivement par l'ensemble des enseignants de projet de première année dans un croisement, de rencontre et d'ouverture entre les différentes disciplines, notamment les arts plastiques et les sciences humaines et sociales.

Il comprend également la visite de sites urbains, de références architecturales modernes et contemporaines, la découverte d'un pays innovant et très créatif sur le plan de l'architecture actuelle.

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

La première année présente une structure d'enseignement particulière. Elle affirme et traduit le modèle humaniste et universitaire de l'enseignement de l'architecture dispensé à l'ENSAPLV.

Au premier semestre, une seule unité d'enseignement regroupe tous les enseignements.

Il s'agit de faire comprendre "au commencement", au travers de la première unité d'enseignement que l'architecture est une discipline qui se nourrit et synthétise l'ensemble des domaines de connaissances enseignés à l'école. Cette structure permet de globaliser les approches pédagogiques, de faire converger les contenus, les objectifs et les modalités d'évaluation. Il s'agit ainsi de mieux apprécier les résultats obtenus par les étudiants dans tous les champs disciplinaires. L'unité d'enseignement du premier semestre reflète en effet la diversité et la complémentarité des approches pédagogiques mises en oeuvre à l'École : projet et théories d'architecture, construction, histoire et sciences humaines, expression plastique et représentation.

Cette unité permet dans le dialogue et l'échange, une évaluation sereine des parcours pédagogiques, pour des étudiants issus de contextes différents. Ainsi, il est donné une importance particulière à un jury d'évaluation en fin de premier semestre à même d'évaluer les résultats dans leur globalité, de juger de la pertinence des parcours individuels de chaque étudiant et d'orienter les étudiants en difficulté dans une ou plusieurs matières.

Au second semestre, le découpage en quatre unités d'enseignement affirme, en regard de la proposition pédagogique du premier semestre, une certaine autonomie des champs disciplinaires qui participent de l'enseignement de l'architecture. Les langues vivantes sont associées à l'unité d'enseignement de projet et de théories dans la mesure où le perfectionnement se fait autour du commentaire et de la description du projet dans la langue étudiée.

Cette structure d'enseignements introduit les principes des grilles d'enseignements des semestres suivants. C'est bien ainsi sur l'ensemble de l'année entre convergences globales et approches plus spécifiques des enseignements, que se construit progressivement une autonomisation de l'étudiant et une évaluation qui accompagne au plus près le parcours et la personnalité de l'étudiant.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique prévoit la mise en place d'une procédure d'évaluation des aptitudes à poursuivre les études au-delà de la première année en offrant aux étudiants la possibilité d'accomplir sur l'année complète des parcours qui peuvent s'avérer parfois discontinus. Ce dispositif permet aux étudiants de progresser, même si des lacunes partielles apparaissent au premier semestre, en particulier dans les exercices de projet. Cependant, le cursus offre également à l'étudiant la possibilité de conserver les unités d'enseignements acquises au second semestre.

Dans les enseignements d'initiation au projet, l'évaluation du niveau des étudiants s'effectue ainsi au terme des deux périodes respectives de 16 semaines, suffisantes pour mesurer leurs aptitudes à poursuivre leurs études d'architecture. Les étudiants sont répartis en douze groupes de projet (variable en fonction des effectifs - avec deux enseignants par groupe) et en ateliers de perception et langage plastique (avec un enseignant par groupe), soit environ 25 étudiants par groupe.

Ils conservent cette inscription tout au long des deux semestres, ce qui permet un suivi personnalisé des étudiants en difficulté. Un jury commun à l'ensemble des unités d'enseignements se réunit à la fin de chaque semestre pour décider de l'orientation future des étudiants en difficulté.

Afin de limiter l'échec aux seuls étudiants manifestement mal orientés, deux modalités pratiques sont prévues pour les étudiants en difficulté :

- un entretien individuel à l'issue du jury du premier semestre ;
- la possibilité de poursuivre les unités d'enseignements du second semestre, cependant l'unité d'enseignement relative au projet ne peut être suivie en cas d'échec à l'enseignement de projet du premier semestre.

Ce dispositif permet, à la fois de garantir la progressivité de la formation spécifique au projet d'architecture et laisse la possibilité à tous les étudiants de première année de poursuivre leur formation sur les deux semestres.

PREMIER CYCLE

ANNÉE 2

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT

La seconde année est organisée en 4 unités d'enseignement au semestre 3 et 3 unités d'enseignement au semestre 4. L'enseignement de seconde année s'inscrit dans la continuité de celui de première année et constitue une étape dans la préparation du cursus des cycles ultérieurs de l'enseignement de l'architecture. Les domaines d'enseignements sont similaires à la première année : la démarche de compréhension, la lecture et l'analyse de l'espace architectural, la lecture et l'analyse du contexte et du milieu, la démarche de conception et de formalisation de l'espace, la connaissance des composantes techniques du projet architectural, les éléments de théories et de doctrines architecturales, l'histoire et la culture architecturale, la connaissance et l'apprentissage des moyens de représentation de l'espace, de l'édifice et de la ville. La seconde année introduit donc une nouvelle approche : l'élargissement et une première synthèse dans l'initiation du projet. Elle est le temps du premier questionnement sur les choix qu'impose la démarche de conception architecturale, dans le contexte de la ville contemporaine et de son histoire.

Elle implique, pour l'étudiant, la nécessité d'engager une réflexion sur l'élaboration d'une démarche personnelle d'analyse des situations et des modes d'intervention mis à sa disposition dans le cadre du projet, de manière plus autonome qu'en première année. Tout en approfondissant l'apprentissage des outils de lecture et de conception de l'espace, au service de l'aménagement urbain et paysager, tant au niveau de l'édifice, des espaces bâtis que des espaces publics ou non bâtis.

Il s'agit pour l'étudiant de se confronter à diverses cultures et approches de conception témoignant de la compréhension des prises de position dont témoignent les démarches spatiales contemporaines.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

En seconde année, l'apprentissage du projet d'architecture explore de manière plus rigoureuse la prise en compte des différentes composantes du projet architectural. Il est également l'occasion de travaux d'analyse approfondis et détaillés, portant sur des édifices choisis avec les enseignants. Destiné à être présenté en public à l'ensemble du groupe de projet et commenté à cette occasion par les enseignants, par le ou les étudiants responsables, le travail est encadré par un enseignant tout au long de son élaboration. Il est évalué et fait l'objet d'une synthèse sous la forme d'une plaquette. La prise en compte dans la conception des moyens de représentation détaillés, des aspects techniques de la structure de l'espace, de la maîtrise des éléments de la construction et des matériaux, de la géométrie est renforcée par l'organisation d'exercices de travaux dirigés transversaux aux groupes d'initiation au projet et aux enseignements de construction.

L'enseignement du projet est dispensé dans le cadre d'une journée commune aux différents groupes de projet, par plusieurs équipes d'enseignants proposant diverses démarches pédagogiques, entre lesquelles l'étudiant effectue son choix, mais qui proposent des thématiques communes sur la base d'une plate-forme d'exercices communs précisés en début de semestre.

Les étudiants sont répartis en groupes de projet (variables en fonction des effectifs - avec deux enseignants par groupe) et en ateliers de perception et langage plastique (avec un enseignant par groupe), soit environ 25-30 étudiants par groupe ainsi qu'en travaux dirigés de sciences humaines. Ils conservent cette inscription tout au long des deux semestres. Il est encore l'occasion d'exercices de projet thématiques, de durée et d'importance variable, circonscrits à des approches particulières intégrant des degrés croissants de contraintes axés sur la cohérence globale de la démarche et la pertinence du sens dans un contexte avéré, mais qui n'ont pas comme en second cycle l'ambition de parvenir à des projets totalement aboutis. Régulièrement, des rencontres entre les différents groupes de projet sont organisées afin de permettre des échanges et des confrontations entre les différentes approches. Elles se concluent par une exposition collective des travaux des étudiants. Des jurys d'évaluation semestrielle peuvent faire appel à des enseignants supplémentaires, en particuliers d'autres enseignements d'initiation, ou même des personnalités extérieures ayant des expériences d'enseignement confirmées.

STAGE OUVRIER ET/OU CHANTIER

Ce stage, d'une durée équivalant à 3 semaines (105 heures), vaut 3 crédits ECTS et se situe de façon privilégiée dans le domaine du "faire" et de la réalisation d'un projet élaboré antérieurement par d'autres acteurs. Il offre à l'étudiant l'occasion de la découverte et de l'étude d'un moment particulier (celui où l'idée et le dessin deviennent une réalité construite) et des relations entre maître d'œuvre et entrepreneur ou artisan. Le stage "ouvrier" place l'étudiant au cœur de la réalisation dont il devient temporairement un acteur. Le stage peut être effectué dans toute structure impliquée dans la réalisation d'un projet, à l'exclusion du maître d'œuvre de celui-ci. Sa validation intervient au semestre 4 en L.4.11 sous réserve de la remise de la fiche de validation de stage et de la production d'un rapport de stage conforme aux indications données dans le "guide des stages".

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT

La troisième année est organisée en 3 unités d'enseignements au semestre 5 et 4 unités d'enseignements au semestre 6.

Les enseignements de troisième année assurent une progressivité des acquisitions. L'enseignement du projet permet de donner aux étudiants les outils de conception et une culture architecturale centrés autour de la question du projet d'habitat individuel et/ou collectif dans un site urbain constitué. Après avoir exploré les modes fondamentaux de la constitution du logement et les dispositifs de groupement, les liens formateurs entre la ville et le logement pourront se concrétiser.

Au semestre 6, l'enseignement de projet a pour objectif de faire découvrir aux étudiants le rapport existant entre le projet urbain et le projet architectural et permet de situer leur savoir-faire dans la fabrication de la ville. Il apporte les éléments de culture urbaine nécessaire à la connaissance des principes de la ville traditionnelle, condition pour comprendre la ville actuelle en analysant ses sources théoriques et pratiques. Tous les enseignements sont organisés autour du projet architectural et des disciplines qui concourent à l'architecture. Ils conduisent au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence.

Cette année comporte également le stage de première pratique, d'une durée de trois semaines qui doit être effectué pendant l'inter-semestre.

Enfin, un rapport d'études est demandé ; il s'agit d'un travail écrit soumis à une soutenance. Pour équilibrer les groupes de projet, une commission d'enseignants étudie les différents voeux et équilibrent les différents groupes de projet. Les autres enseignements sont choisis en fonction du propre emploi du temps composé par l'étudiant.

La troisième année est différente des deux premières années, dans la mesure où les étudiants émettent des voeux afin de choisir leurs groupes, avec un ordre préférentiel de choix pour permettre une répartition équilibrée des groupes, et leurs parcours.

Par ailleurs, un étudiant peut débiter son semestre 5 par l'enseignement de l'informatique puis au semestre 6 s'inscrire à l'enseignement de démarches plastiques. Dans tous les cas, l'inscription à l'enseignement d'histoire de l'architecture moderne et contemporaine est obligatoire au semestre 5.

Le moment privilégié pour un départ à l'étranger est la première année du second cycle, mais un départ en troisième année du premier cycle est possible. En tout état de cause, une mobilité réussie nécessite une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil ou à défaut de la langue anglaise.

STAGE DE PREMIÈRE PRATIQUE

De manière complémentaire au stage "ouvrier et/ ou chantier", le stage de "première pratique" doit contribuer à "appréhender la diversité des pratiques professionnelles".

D'une durée équivalant à 3 semaines (105 heures), valant 3 crédits ECTS, le stage doit être pensé en complémentarité et permettre la découverte d'autres acteurs, d'autres thématiques, d'autres domaines d'intervention, d'autres échelles...

L'éventail des structures d'accueil possibles est très large, la maîtrise d'oeuvre exercée à titre privé et libéral, et appliquée à l'édification de bâtiments n'étant qu'une activité professionnelle parmi d'autres.

Ce stage peut être effectué dans toutes les structures de conception, de production, de gestion, d'étude, de protection, de valorisation, etc. de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage.

Sa validation intervient au semestre 6 en L.6.19 "Stage et Rapport d'études" sous réserve de la remise de la fiche de validation de stage et de la production d'un rapport de stage conforme aux indications données dans le "guide des stages".

OBTECTION DU DIPLOME

Le premier cycle s'achève par l'élaboration et la soutenance d'un rapport d'études individuel présenté devant des équipes pédagogiques responsables de l'**unité d'enseignement L.6.19**.

Cette soutenance permet de présenter la synthèse des travaux académiques et des stages réalisés par l'étudiant au cours de son premier cycle d'études.

C'est la validation par un jury de l'ensemble des unités d'enseignement obtenues dans ce cycle qui permet la délivrance du Diplôme d'Etude en Architecture conférant le grade de Licence.

COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

PREMIER CYCLE LICENCE ANNÉE 1 • SEMESTRE 1

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de semaines	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. encadrées	Heures semaine	Heures travail perso.	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L.1.1	Initiation au projet d'architecture	Oblig.	16			104	104	6,5	156	0,33	30
	Théories de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	21			21	1,5	29	0,07	
	Matières, matériaux	Oblig.	14	21	9		30	2	60	0,1	
	Construction générale 1 Technologie de l'édifice	Oblig.	14	21	9		30	2	60	0,1	
	Morphologie structurale	Oblig.	14	6	15		21	1,5	29	0,06	
	Histoire de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	16	12		28	2	22	0,07	
	Sciences humaines et sociales	Oblig.	14	21	14		35	2,5	25	0,07	
	Perception et langage plastique	Oblig.	14		49		49	3,5	41	0,1	
	Dessin d'architecture	Oblig.	14		49		49	3,5	41	0,1	
	TOTAL L.1.1				106	145	104	367	25	463	
1UE TOTAL SEMESTRE				106	145	104	367	25	463		30

COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

PREMIER CYCLE LICENCE ANNÉE 1 • SEMESTRE 2

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de semaine	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. encadrées	Heures semaine	Heures travail perso.	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L.2.2 - INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE - 14 ECTS											
	Initiation au projet d'architecture	Oblig.	16			104	104	6,5	156	0,7	14
	Théories de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	21			21	1,5	29	0,15	
	Langues vivantes	Oblig.	14	14	14		28	2	22	0,15	
	Voyage d'études	Oblig.									
	TOTAL L.2.2			35	14	104	153	10	207	1	
L.2.3 - CONSTRUCTION - 5 ECTS											
	Matériaux - produits du bâtiment	Oblig.	14	21	9		30	2	30	0,4	5
	Construction générale 2	Oblig.	14	21	9		30	2	30	0,4	
	Histoire de la construction	Oblig.	14	14			14	1	16	0,2	
	TOTAL L.2.3			56	18		74	5	76	1	
L.2.4 - HISTOIRE ET SCIENCES HUMAINES - 5 ECTS											
	Histoire de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	28			28	2	35	0,5	5
	Sciences humaines et sociales	Oblig.	14	21	14		35	2,5	30	0,5	
	TOTAL L.2.4			49	14		63	4,5	65	1	
L.2.5 - EXPRESSION PLASTIQUE ET REPRÉSENTATION - 6 ECTS											
	Perception et langage plastique	Oblig.	14		49		49	3,5	26	0,5	6
	Géométrie descriptive	Oblig.	14		49		49	3,5	41	0,5	
	TOTAL L.2.5				98		98	7	67	1	
4UE	TOTAL SEMESTRE 2			133	158	104	388	26,5	415		30
	TOTAL ANNÉE 1			246	289	208	755		878		60

PREMIER CYCLE LICENCE
ANNÉE 2 • SEMESTRE 3

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de semaines	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. encadrées	Heures semaine	Heures travail perso.	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L.3.6 - INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE - 14 ECTS											
	Apprentissage du projet d'architecture	Oblig. (choix)	16			112	112	7	168	0,7	14
	Théories de l'architecture et de la ville (philosophie)	Oblig.	14	17,5			17,5	1,25	32,5	0,15	
	Géographie	Oblig. (choix)	14	14	14		28	2	22	0,15	
	TOTAL L.3.6			31,5	14	112	157,5	10,25	222,5	1	
L.3.7 - CONSTRUCTION ET REPRÉSENTATION - 7 ECTS											
	Structure 1	Oblig.	14	21	9		30	2	21	0,3	7
	Ambiances 1	Oblig.	14	21	9		30	2	21	0,3	
	Géométrie des projections	Oblig.	14		49		49	3,5	41	0,4	
	TOTAL L.3.7			42	67		109	7,5	83	1	
L.3.8 - HISTOIRE ET SCIENCES HUMAINES - 5 ECTS											
	Histoire et théories de l'architecture	Oblig. (choix)	14	21			21	1,5	29	0,35	5
	Sciences humaines et sociales	Oblig. (choix)	14	21			21	1,5	29	0,35	
	Philosophie	Oblig.	14	17,5			17,5	1,25	12,5	0,30	
	TOTAL L.3.8			59,5			59,5	4,25	70,5	1	
L.3.9 - EXPRESSION PLASTIQUE ET REPRÉSENTATION - 6 ECTS											
	Perception et langage plastique	Oblig. (choix)	14		49		49	3,5	51	0,75	4
	Option thématique (semaine)	Oblig. (choix)	1	7	28		35		15	0,25	
	TOTAL L.3.9			7	77		84	3,5	66	1	
4UE	TOTAL SEMESTRE 3			133	165	112	410	25,5	442		

PREMIER CYCLE LICENCE
ANNÉE 2 • SEMESTRE 4

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de semaines	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. encadrées	Heures semaine	Heures travail perso.	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L.4.10 - INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE - 14 ECTS											
	Apprentissage du projet d'architecture	Oblig. (choix)	16			105	105	6,5	157,5	0,7	16
	Histoire et théories de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	21			21	1,5	24	0,1	
	Langues vivantes	Oblig. (choix)	14	14	14		28	2	14	0,1	
	Ambiance 2	Oblig.	14	21	9		30	2	15	0,1	
	TOTAL L.4.10			56	23	105	184	12	210,5	1	
L.4.11 - STRUCTURE ET DESSIN INFORMATIQUE - 8 ECTS											
	Structure 2	Oblig.	14	21	9		30	2	20	0,2	8
	Dessin informatique	Oblig.	14		49		49	3,5	36	0,4	
	Stage ouvrier et/ou chantier	Oblig.							105	0,4	
	TOTAL L.4.11			21	58		79	5,5	161	1	
L.4.12 - HISTOIRE, SCIENCES HUMAINES ET EXPRESSION PLASTIQUE - 6 ECTS											
	Histoire et théories de l'architecture	Oblig. (choix)	14	28			28	2	22	0,3	6
	Sciences humaines et sociales	Oblig. (choix)	14	21	7		28	2	28	0,35	
	Perception et langage plastique	Oblig. (choix)	14		49		49	3,5	11	0,35	
	TOTAL L.4.12			49	56		105	7,5	61	1	
3UE	TOTAL SEMESTRE 2			126	137	105	368	25	432,5		30
	TOTAL ANNÉE 2			266	295	217	778		874,5		60

PREMIER CYCLE LICENCE
ANNÉE 3 • SEMESTRE 5

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de semaines	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. encadrées	Heures semaine	Heures travail perso.	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L.5.13 - PROJET D'ARCHITECTURE - 14 ECTS											
	Architecture de l'édifice	Oblig. (choix)	16			120	120	7,5	180	0,7	14
	Cours transversal : l'habitat collectif	Oblig.	14	21	7		28	2	22	0,15	
	Langues vivantes	Oblig. (choix)	14	14	14		28	2	22	0,15	
	TOTAL L.5.13			35	21	120	176	11,5	224	1	
L.5.14 - CONSTRUCTION - 9 ECTS											
	Construction générale 3	Oblig.	14	21			21	1,5	54	0,3	9
	Ambiance 3	Oblig.	14	21	9		30	1,5	45	0,3	
	Analyse constructive	Oblig.	14		24		24	2	51	0,4	
	TOTAL L.5.14			42	36		75	5	15	1	
L.5.15 - INFORMATIQUE OU EXPRESSION PLASTIQUE ET HISTOIRE - 7 ECTS											
	Informatique OU	Oblig.	14	21	35		56	4	49	0,6	7
	Démarches plastiques	Oblig. (choix)	14		98		98	7	77	0,6	
	Histoire	Oblig.	14	28	14		42	3	38	0,4	
	TOTAL L.5.15			49	49 ou 112		98 ou 140	7 ou 10	87 ou 115	1	
3UE	TOTAL SEMESTRE 5			126	106 ou 169	120	349 ou 391	23,5 ou 26,5	461 ou 489		30

PREMIER CYCLE LICENCE
ANNÉE 3 • SEMESTRE 6

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de semaines	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. encadrées	Heures semaine	Heures travail perso.	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L. 6.16 - PROJET D'ARCHITECTURE - 14 ECTS											
	Ville, analyse urbaine et édifice	Oblig. (choix)	16			112,5	112,5	7	168,75	0,85	12
	Cours transversal : formes urbaines	Oblig.	14	21	7		28	2	22	0,15	
	TOTAL L.6.16			21	7	112,5	140,5	9	195,22	1	
L.6.17 - HISTOIRE ET SCIENCES HUMAINES - 3 ECTS											
	Histoire de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	21			21	1,5	21	0,5	3
	Philosophie	Oblig.	14	21			21	1,5	21	0,5	
	TOTAL L.6.17			42			42	3	42	1	
L.6.18 - INFORMATIQUE OU EXPRESSION PLASTIQUE ET CONSTRUCTION - 8 ECTS											
	Informatique OU	Oblig.	14	21	35		56	4	49	0,5	8
	Démarches plastiques	Oblig. (choix)	14		98		98	7	77	0,5	
	Construction générale 3	Oblig.	14	21			21	1,5	21	0,25	
	Ambiance 4 Acoustique	Oblig.	14	10,5	4,5		15	1	15	0,125	8
	Synthèses Techniques	Oblig.	14	10,5	4,5		15	1	15	0,125	
	TOTAL L.6.18			63	42 ou 105		98 ou 140	7,5 ou 10,5	91 ou 119	1	
L.6.19 - RAPPORT DE STAGE ET RAPPORT D'ÉTUDES - 7 ECTS											
	Stage de 1ère pratique	Oblig.							105	0,4	7
	Rapport d'études (métho.) et sa soutenance	Oblig. (choix)	14	14			14	1	100	0,6	
	TOTAL L.6.19			14			14	1	205	1	
4UE	TOTAL SEMESTRE 6			140	42 ou 105	112,5	294,5 ou 336,5	19,5 ou 22,5	528,75 ou 556,75		30
	TOTAL ANNÉE 3			266		232,5	685,5		1017,75		60
	TOTAL GÉNÉRAL 1^{ER} CYCLE					657,5	2218,5		2770,25		

CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME DE LICENCE

SEMESTRE 1	UE	ENSEIGNEMENTS	COEFFS	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS
	L.1.1		Initiation au projet	0,33	Note minimale $\geq 10/20$
		Théories de l'architecture et de la ville	0,07	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Matières matériaux	0,1		
		Construction générale 1 technologie de l'édifice	0,1		
		Morphologie structurale	0,06		
		Histoire de l'architecture et de la ville	0,07		
		Sciences humaines et sociales	0,07		
		Perception et langage plastique	0,1		
		Dessin d'architecture	0,1		
		Total L1-1	1		Moyenne UE $\geq 10/20$
1UE	Total semestre 1				30

SEMESTRE 2	UE	ENSEIGNEMENTS	COEFFS	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS
	L.2.2		Initiation au projet d'architecture	0,7	Note $\geq 10/20$
		Théories de l'architecture et de la ville	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Langues vivantes	0,15		
		Voyage d'étude			
	Total L2-2	1			
L.2.3		Matériaux-produits du bâtiment	0,4	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5
		Construction générale 2	0,4		
		Histoire de la construction	0,2		
	Total L2-3	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
L.2.4		Histoire de l'architecture et de la ville	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5
		Sciences humaines et sociales	0,5		
	Total L2-4	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
L.2.5		Perception et langage plastique	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6
		Géométrie descriptive	0,5		
	Total L2-5	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
4 UE	Total semestre 2				30
	Total année L1				60

ÉTUDIANTS DE L1

CONDITIONS DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 aux 5 unités d'enseignements (UEL) de L1, soit un total de 60 crédits ECTS

Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les 2 UE du projet (UEL11 et UEL22). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.

Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 12/20$ pourront être conservées.

SEMESTRE 3	UE	ENSEIGNEMENTS	COEFFS	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS	
	L-3.6		Apprentissage du projet d'architecture	0,7	Note $\geq 10/20$	14
		Théories de l'architecture et de la ville	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Géographie	0,15			
		Total L3-6	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
L-3.7		Structures 1	0,3	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	7	
		Ambiances 1	0,3			
		Géométrie des projections	0,4			
		Total L3-7	1			Moyenne UE $\geq 10/20$
L-3.8		Histoire et théorie de l'architecture	0,35	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5	
		Sciences humaines et sociales	0,35			
		Philosophie	0,30			
		Total L3-8	1			Moyenne UE $\geq 10/20$
L-3.9		Perception et langage plastique	0,75	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4	
		Option thématique (semaine)	0,25			
		Total L3-9	1			Moyenne UE $\geq 10/20$
		Total semestre 3				30
4 UE						

SEMESTRE 4	L-4.10	Apprentissage du projet d'architecture	0,7	Note $\geq 10/20$	16	
		Histoire et théories de l'architecture et de la ville	0,1	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Langues vivantes	0,1			
		Ambiance 2				
	Total L.4.10	1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
	L-4.11	Structure 3	0,2	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	8	
		Dessin informatique	0,4			
		Stage Ouvrier et\ou Chantier	0,4			Pas de note validé ou non
		Total L.4.11	1			Moyenne UE $\geq 10/20$ + stage validé
	L-4.12	Histoire et théorie de l'architecture	0,3	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6	
		Sciences humaines et sociales	0,35			
		Perception et langage plastique	0,35			
Total L.4.12		1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
3 UE		Total semestre 4		30		
		TOTAL ANNEE 2		60		

ÉTUDIANTS DE L2

Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 aux 7 unités d'enseignements (UEL) de L2, soit un total de 60 crédits ECTS

Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les 2 UE du projet (UEL36 et UEL410). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.

Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 12/20$ pourront être conservées.

SEMESTRE 5	UE	ENSEIGNEMENTS	COEFF.	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS
	L-5.13		Architecture de l'édifice	0,7	Note $\geq 10/20$
		Cours transversal : l'habitat collectif	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Langues vivantes	0,15		
		Total L.5.13	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
L-5.14		Construction générale 3	0,3	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	9
		Ambiance 3	0,3		
		Analyse constructive	0,4		
		Total L.5.14	1		
L-5.15		Informatique OU	0,6	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	7
		Démarches plastiques	0,6		
		Histoire	0,4		
		Total L.5.15A	1		
3 UE		Total semestre 5		30	

SEMESTRE 6	L-6.16	Ville, analyse urbaine et édifice	0,85	Note $\geq 10/20$	12
		Cours transversal : formes urbaines	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.6.16	1		
	L-6.17	Histoire de l'architecture et de la ville	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3
		Philosophie	0,5		
		Total L.6.17	1		
	L-6.18	Informatique OU	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	8
		Démarches plastiques	0,5		
		Construction générale 3	0,25		
		Ambiance 4 Acoustique	0,125		
		Synthèses Techniques	0,125		
	Total L.6.18A	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
L-6.19	Stage de 1ère pratique	0,4	Pas de note : validé ou non		7
	Rapport d'études (métho.) et sa soutenance	0,6	Note $\geq 10/20$		
	Total L.6.19	1	Moyenne UE $\geq 10/20$ + stage validé		
4 UE		Total semestre 6		30	
		TOTAL ANNEE 3		60	
		TOTAL GENERAL 1er CYCLE		180	

ÉTUDIANTS DE L3

Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure c'est à dire en 1ère année du cycle master, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des UE du cycle licence et donc la totalité des 180 ECTS y compris les 2 stages obligatoires et le rapport d'études. Tout étudiant ayant validé moins de 180 ECTS n'est pas admis à s'inscrire en cycle master et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE non obtenues est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 12/20$ pourront être conservées. Aucun chevauchement de cycle n'est possible

RATTRAPAGES

Pour tous les enseignements à l'exception du projet d'architecture, une 2^{ème} session de contrôle des connaissances est organisée, l'une à la fin du premier semestre et l'autre à la fin du second semestre.

Cette session de rattrapage est organisée sur une seule journée fixée au calendrier universitaire de l'année en cours.

En général il s'agit d'un samedi à la fin de l'inter-semestre pour les rattrapages du 1^{er} semestre et d'un vendredi en juillet après les PFE pour les rattrapages du 2^{ème} semestre.

- Les étudiants ayant obtenu une note éliminatoire c'est à dire inférieure à 8/20 doivent obligatoirement passer le rattrapage.
- Les étudiants ayant obtenu une note comprise entre 8/20 et 9,99/20 peuvent ou non passer les épreuves de rattrapage en fonction de la note finale pondérée obtenue dans l'unité d'enseignement (cf. coefficients de pondération).

La note de rattrapage ne peut être inférieure à la note de la première session.

CONDITIONS GÉNÉRALES

D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE CONFÉRANT LE GRADE DE LICENCE

Le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence est délivré au vu de la validation de l'ensemble des UE constitutives de la formation et de la validation des 180 ECTS par un jury qui siège au mois de juillet après la session de rattrapage du 2^{ème} semestre.

Le jury peut, à titre exceptionnel, valider une unité d'enseignement dont la moyenne se situe entre 9.50/20 et 9.99/20.

Il peut par ailleurs attribuer un point de jury pour atteindre la moyenne de 10/20.

Les délibérations du jury sont souveraines.

DROITS À INSCRIPTION EN CYCLE LICENCE

Un étudiant peut prendre au maximum quatre inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'études en architecture.

Un étudiant qui a bénéficié en 1^{ère} année du premier cycle de deux inscriptions annuelles et qui n'a pas été admis dans l'année supérieure n'est pas autorisé à se réinscrire dans cette année.

À titre exceptionnel, le directeur peut autoriser un étudiant ayant épuisé ses droits à inscription à bénéficier d'une inscription supplémentaire sur proposition d'une commission pédagogique compétente. Cette commission qui se réunit au mois de septembre entend les étudiants concernés lors d'un entretien individuel et apprécie les motifs et justificatifs présentés par ces derniers.

Les étudiants ayant épuisé leurs droits à inscription en premier cycle bénéficient à nouveau de cette possibilité après une interruption de leurs études de trois années et dans les conditions prévues aux premiers alinéas des articles 3 et 5 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence.

En vue de leur réorientation, les étudiants qui ne sont pas admis dans l'année ou le cycle supérieur peuvent bénéficier d'une attestation établie par le directeur précisant les semestres ou UE acquis avec les crédits ECTS s'y rattachant et les notes obtenues.

ATTENTION ! LE PROJET D'ARCHITECTURE N'EST NI COMPENSABLE NI RATTRAPABLE IL FAUT IMPÉRATIVEMENT OBTENIR 10/20

ORGANISATION DES STAGES

STAGE OUVRIER ET/OU CHANTIER

Les deux périodes de stages obligatoires sont destinées à appréhender la diversité des pratiques professionnelles. Il s'agit des stages d'observation qui doivent être pensés en complémentarité pour permettre la découverte de différents acteurs, thématiques, domaines d'intervention, d'échelles... Comptées en semaines, elles sont réparties sur l'ensemble du premier cycle, réduisant la durée de chaque semestre à 16 semaines (15 semaines au semestre 4 et au semestre 6). Les intersemestres représentent ainsi pour l'étudiant, un temps privilégié pour effectuer ses stages. Le temps des stages n'est pas compris dans le travail encadré mais dans le temps de travail personnel. Les 2200 heures de travail encadré sont donc dévolues au temps d'enseignement "école".

L'OBJECTIF

Le stage "ouvrier et/ou chantier" est l'occasion privilégiée de la découverte et de l'observation du chantier, moment particulier où l'idée et le dessin d'un projet élaboré antérieurement par d'autres acteurs deviennent une réalité construite. Le chantier peut être de construction, de rénovation, de restauration, de finition, de décoration, de fouilles archéologiques, voire de démolition. Ce stage peut être effectué dans toute structure concernée par le chantier : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, bureau d'études techniques, entreprise, artisan, bureau de contrôle, etc. Il est positionné en deuxième année du premier cycle et peut être effectué dans les semaines réservées, à temps plein ou à temps partiel.

LES MODALITÉS DE SUIVI

Le stage est encadré et suivi par un maître de stage dans la structure d'accueil et par le tuteur de stage (l'enseignant responsable choisi par l'étudiant) pour l'école. Il est validé au sein de l'unité d'enseignement L.4.11 du semestre 4 par l'enseignant tuteur de stage sous réserve de la remise de la fiche de validation du stage dûment remplie par le maître de stage et de la production d'un rapport de stage établi selon les indications figurant dans le guide des stages.

STAGE DE PREMIÈRE PRATIQUE

LE TUTEUR DE STAGE

En fonction de l'orientation pédagogique qu'il souhaite donner à son stage, l'étudiant choisit un enseignant tuteur de stage au sein de l'unité d'enseignement. Ensemble, ils définissent le projet pédagogique du stage puis tout au long de celui-ci, l'étudiant saisit l'enseignant tuteur de stage et la commission des stages de toute question relative au déroulement du stage. L'enseignant tuteur de stage est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant stagiaire pour l'élaboration du rapport de stage.

LA DURÉE DU STAGE

La durée du stage est de 3 semaines minimum ou de 105 heures.

L'OBJECTIF

L'éventail des structures d'accueil possibles est très large : toutes les structures de conception, de production, de gestion, d'études, de protection... d'architecture, d'urbanisme et du paysage. Il fait partie intégrante du cursus proposé aux étudiants et, à ce titre, il doit être clairement identifié dans sa liaison avec un enseignement et un enseignant tuteur de stage au même titre qu'il est clairement identifié en liaison avec une structure d'accueil extérieure à l'école.

LES MODALITÉS DE SUIVI

Il est encadré et suivi par un maître de stage dans la structure d'accueil et par le tuteur de stage (l'enseignant responsable choisi par l'étudiant) pour l'école. Le stage est validé au sein de l'unité d'enseignement L.6.19 du semestre 6 par l'enseignant tuteur de stage sous réserve de la remise de la fiche d'évaluation du stage dûment remplie par le maître de stage et de la production d'un rapport de stage établi selon les indications figurant dans le guide des stages.

LE RAPPORT DE STAGE

Le rapport de stage est un travail original réalisé par le stagiaire pendant le stage et finalisé à la fin de son stage. Il doit être rendu par l'étudiant à l'enseignant responsable pour sa validation. Il doit permettre d'apprécier la nature précise des différentes tâches confiées à l'étudiant et le lien avec les domaines d'enseignement développés dans l'école et d'effectuer un bilan critique personnel des expériences. À l'issue du stage, l'étudiant rédige un rapport de stage qu'il remet à l'administration en un exemplaire, après la validation par l'enseignant et au plus tard 15 jours après la fin du stage. Ce rapport est accompagné de deux documents administratifs, la fiche de validation et la fiche d'évaluation de stage.

LE DOUBLE CURSUS

PRÉSENTATION

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette (ENSAPLV) en partenariat avec l'école spéciale des travaux publics (ESTP) et depuis la rentrée 2010-2011, avec l'École des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP) proposent une double formation pour les étudiants en architecture et pour les élèves ingénieurs qui permet d'obtenir un niveau bac + 7 et les 2 diplômes d'ingénieur du bâtiment et le diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master. Il s'agit de mettre en place au sein des trois établissements deux cursus de formation longue permettant à certains étudiants en s'inscrivant en première année à l'école d'architecture d'obtenir en sept ans un double diplôme d'architecte et d'ingénieur et à des étudiants entrant à l'ESTP section bâtiment ou à l'EIVP à l'issue des classes préparatoires d'obtenir en trois ans le diplôme d'étude en architecture et avec deux années supplémentaires le diplôme d'état d'architecte en même temps que celui d'ingénieur. Dans les deux cas de figure, la double formation se développe donc au minimum sur sept ans après l'obtention du baccalauréat.

DOUBLE FORMATION POUR LES ÉLÈVES ARCHITECTES BI-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR

Les élèves architectes inscrits en première année d'étude à l'ENSAPLV admis à suivre le bi-cursus B.A.I. vont suivre des cours spécifiques à l'ESTP ou à l'EIVP en parallèle à leur formation du premier cycle et du second cycle de l'ENSAPLV durant cinq ans, puis en cas de succès vont pouvoir s'inscrire à l'ESTP ou à l'EIVP pour les deux dernières années de la formation d'ingénieur ESTP spécialiste bâtiment à l'issue desquelles ils achèveront leur double formation.

DOUBLE FORMATION POUR LES ÉLÈVES INGÉNIEURS BI-CURSUS INGÉNIEUR-ARCHITECTE

Les élèves ingénieurs inscrits en première année d'étude à l'ESTP ou à l'EIVP admis à suivre le bi-cursus B.I.A. vont suivre des cours du premier cycle de l'ENSAPLV en parallèle à leur formation d'ingénieur durant trois ans, puis en cas de succès vont s'inscrire à l'ENSAPLV pour les deux ans du second cycle à l'issue duquel ils achèveront leur double formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les étudiants titulaires d'un baccalauréat S avec mention qui s'inscrivent en 1^{ère} année à l'ENSAPLV peuvent postuler pour cette double formation. Ils doivent le faire en même temps que leur demande d'inscription, et dans ce cas, développer les raisons de ce choix dans une lettre de motivation incluse dans le dossier d'inscription à l'ENSAPLV. Un jury inter-établissements décidera après examen des dossiers et entretiens individuels des admissions définitives tenant compte des capacités d'accueil.

CONTACTS

ENSAPLV : Franck GAUBIN (enseignant), fgaubin@paris-lavillette.archi.fr

ENSAPLV : Laurence PROBST (administratif), laurence.probst@paris-lavillette.archi.fr

ESTP : Guillaume FAAS (enseignant), gfaas@estp-paris.eu

EIVP : Laurent DUCOURTIEUX, laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr

LA MOBILITÉ À L'ÉTRANGER

OBJECTIF L'école développe avec des universités étrangères de nombreux partenariats permettant aux étudiants d'effectuer un séjour d'études à l'étranger (cf liste sur le site Internet rubrique : international).

CONTENU Ces partenariats sont régis par deux principes :

- Une exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil.
- La validation du séjour d'études à l'étranger dans le cursus de l'ENSAPLV, par la reconnaissance de l'évaluation des travaux de l'étudiant faite par les enseignants étrangers sur la base d'un contrat d'études conclu entre l'étudiant, l'ENSAPLV et l'université d'accueil. Le moment privilégié pour un départ à l'étranger est la 1^{re} année du second cycle, mais un départ en seconde année du second cycle est possible si ce départ est suffisamment motivé par le projet personnel de l'étudiant. En tout état de cause une mobilité réussie nécessite une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil ou à défaut de la langue anglaise. Les conditions d'un échange réussi peuvent se résumer de la façon suivante : l'étudiant doit inscrire cette mobilité dans son projet personnel de formation en choisissant sa destination en fonction de ses centres d'intérêt pédagogique ; le choix de l'université d'accueil doit être déterminé en fonction de la correspondance du programme d'enseignement de l'université d'accueil avec les thématiques de formation souhaitées par l'étudiant.

Cette réflexion préalable permet l'élaboration du contrat d'études à l'étranger, nécessaire pour permettre la validation du séjour d'études à l'étranger dans le cursus de l'ENSAPLV.

MODALITÉS PRATIQUES DE LA PRÉPARATION Une préparation particulière doit être faite par l'étudiant concernant l'élaboration du mémoire produit à l'issue des Unités d'enseignement 5, 8 et 9 du Master (UEM). En effet, pour ce travail la note finale est donnée par les équipes d'enseignants de l'ENSAPLV encadrant les séminaires thématiques. Avant son départ, l'étudiant devra prendre contact avec un enseignant du pôle qu'il aura choisi, afin de déterminer avec lui le travail et les modalités d'avancement de ce travail à l'étranger. Cet enseignant tuteur assurera le suivi de l'étudiant à l'étranger concernant son travail de mémoire, mémoire qui sera soutenu par l'étudiant à son retour en France.

Durant son séjour à l'étranger l'étudiant pourra bénéficier d'un encadrement relais par un enseignant étranger pouvant l'aider dans son travail de recherche. L'étudiant doit atteindre un niveau linguistique suffisant pour lui permettre de suivre des cours dans la langue du pays d'accueil.

Les étudiants doivent consulter sur le site de l'école la liste des universités partenaires avec des liens leur permettant d'accéder aux sites de ces universités, le dossier de candidature et les réunions d'informations généralement programmées début décembre. Enfin, il faut rappeler que l'étudiant n'est pas pénalisé au regard du nombre d'inscriptions maximal dans le second cycle puisqu'une inscription annuelle supplémentaire est possible lorsque l'étudiant effectue une mobilité faisant l'objet d'une convention.

AIDES Erasmus, Ministère de la Culture, Mairie de Paris, Conseil régional ; ces deux dernières bourses sont attribuées sur critères sociaux. Toutes ces aides sont cumulables avec les bourses sociales.

ECTS ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ

S	UE	Enseignements associés	Heures semestrielles encadrées	Heures de travail personnel options	Crédits ECTS par enseignement	Total ECTS
5	L. 5.13	Architecture de l'édifice	120	180	10	14
		Cours transversal : l'habitat collectif	28	22	2	
		Langues vivantes	28	22	2	
	L. 5.14	Construction générale 3	21	54	3	9
		Ambiance 3	30	45	3	
		Analyse constructive	24	51	3	
	L. 5.15	Informatique OU	56	49	4	7
		Démarches plastiques	98	77	3	
		Histoire	42	38	4	
Total			349 ou 391	461 ou 489	30	30

S	UE	Enseignements associés	Heures semestrielles encadrées	Heures de travail personnel options	Crédits ECTS par ens.	Total ECTS	
6	L. 6.16	Ville, analyse urbaine et édifice	112,5	168,75	10	14	
		Cours transversal : formes urbaines	28	22	2		
	L. 6.17	Histoire de l'architecture et de la ville	21	21	1,5	9	
		Philosophie	21	21	1,5		
	L. 6.18	Informatique OU	56	49	4	8	
		Démarches plastiques	98	77	4		
		Construction générale 3	21	21	2		
		Ambiance 4 Acoustique	15	15	1		
			Synthèses Techniques	15	15	1	
	L. 6.19	Stage			105	3	7
		Rapport d'études et soutenance	14		100	4	
Total			294,5 ou 336,5	528,5 ou 556,75	30	30	

SEMESTRE 1

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES
L.1.1	INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE	FRÉDÉRIQUE AUDIGIER ANDRÉS ATELA ALBERT-GILLES COHEN ÉRIC HARDY VALÉRIE HELMAN ANNE BOYADJIAN JÉRÔME MARIN FRÉDÉRIC MARTINET EMMANUEL MOURIER XXX OLIVIER TISSIER ÉRIC VAIEDELICH
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	ALBERT-GILLES COHEN VINCENT CORNU
	MATIÈRES - MATÉRIAUX	GUILLAUME FAAS
	CONSTRUCTION GÉNÉRALE 1 - TECHNOLOGIE DE L'ÉDIFICE	VINCENT POIRIER
	MORPHOLOGIE STRUCTURALE	YVES MAHIEU
	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	MARC BÉDARIDA LINNEA TILLY AIKATERINI POLYCHRONIADI
	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	EMMANUEL AMOUGOU IOANA IOSA JODELLE ZETLAOUI-LÉGER
	PERCEPTION ET LANGAGE PLASTIQUE	LÉONORE DELARUE LAURENCE FALZON ANNE FREMY MARIE-JEANNE HOFFNER CHIMÈNE DENNEULIN JACQUES JULIEN FRÉDÉRIC HÉRITIER FLAVIE PINATEL BERTRAND SEGERS (2 GRPS) CHRISTOPHE VANDON PAULINE VACHON
	DESSIN D'ARCHITECTURE	DOMINIQUE BEAUTEMS SERGE BERNDT PASCAL HANNEQUIN PAUL GIRARD PASCALE LAIDET NICOLAS LESTRINGUEZ DANIEL MAGNAC CHARLES MALBRAND ALAIN RAYNAUD

SEMESTRE 2

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES
L.2.2	INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE	ANDRÉS ATELA FRÉDÉRIQUE AUDIGIER ANNE BOYADJIAN ALBERT-GILLES COHEN ÉRIC HARDY VALÉRIE HELMAN JÉRÔME MARIN FRÉDÉRIC MARTINET EMMANUEL MOURIER XXX OLIVIER TISSIER MARTIN VEITH
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	ALBERT-GILLES COHEN VINCENT CORNU
	LANGUES VIVANTES	PIETRO DEL PEZZO GWENNOR JONES VIRGINIA LAGUIA DANIELA SPANIOL
L.2.3	MATÉRIAUX - PRODUITS DU BÂTIMENT	GUILLAUME FAAS
	CONSTRUCTION GÉNÉRALE 2	VINCENT POIRIER
	HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION	XXX
L.2.4	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	MARC BÉDARIDA AIKATERINI POLYCHRONIADI ROULA MATAR-PERRET
	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	IOANA IOSA LUIS LOPEZ XXX
L.2.5	PERCEPTION ET LANGAGE PLASTIQUE	CLÉMENT BAGOT LÉONORE DELARUE LAURENCE FALZON ANNE FREMY FRÉDÉRIC HÉRITIER MARIE-JEANNE HOFFNER JACQUES JULIEN PAULINE VACHON BERTRAND SEGERS FLAVIE PINATEL CHRISTOPHE VANDON
	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	NICOLAS LESTRINGUEZ DANIEL MAGNAC ALAIN DOULET SERGE BERNDT

SEMESTRE 3

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.3.6	APPRENTISSAGE DU PROJET D'ARCHITECTURE	OLIVIER CHASLIN PHILIPPE CHAVANES PIETRO CREMONINI PATRICK GERME SÉVERINE ROUSSEL	PHILLIPE DEHAN FRANÇOIS FAUCONNET LUCAS MEISTER KRISTO NOUSIAINEN EDOUARD ROPARS YVES ROUBY VICTORIA PIGNOT
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	PATRICK GERME	
	GÉOGRAPHIE	CORINNE LUXEMBOURG XX	
L.3.7	STRUCTURE 1	SYLVAIN EBODE MARC LEYRAL	
	AMBIANCE 1	SUZEL BALEZ	
	GÉOMÉTRIE DES PROJECTIONS	PIETRO DEL PEZZO PASCAL HANNEQUIN MILOVANN YANATCHKOV	ALAIN DOULET PAUL GIRARD NICOLAS LESTRINGUEZ
L.3.8	HISTOIRE ET THÉORIES DE L'ARCHITECTURE	ANNE BONDON, SOPHIE DESCAT	
	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	EMMANUEL AMOUGOU ALESSIA de BIASE ELISE MACAIRE, VERONIQUE BIAU	
	PHILOSOPHIE	MANOLA ANTONIOLI ANNE TÛSCHER	
L.3.9	PERCEPTION ET LANGAGE PLASTIQUE	BAPTISTE DEBOMBOURG (2 GRPS) LÉONORE DELARUE CHIMÈNE DENNEULIN MARCO DESSARDO MURIEL PATARONNI	ANNE FREMY FRÉDÉRIC HÉRITIER MARIE-JEANNE HOFFNER JACQUES JULIEN PAULINE VACHON BERTRAND SEGERS
	OPTIONS THÉMATIQUES	CHRISTOPHE BARREAU JACQUES BERGNA DENIS COUILLARD ANTOINE DALAGE MARCO DESSARDO FRANCK GAUBIN JAKOB GAUTEL PASCAL HANNEQUIN	MARC BÉDARIDA PASCALE LAIDET LUIS LOPEZ YVES MAHIEU ROSA DE MARCO FLAVIE PINATEL ALAIN RAYNAUD YVES ROUBY

SEMESTRE 4

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES
L.4.10	PROJET D'ARCHITECTURE	OLIVIER CHASLIN PIETRO CREMONINI FRANÇOIS FAUCONNET PATRICK GERME PASCAL HOFSTEIN YVES ROUBY ELISABETH VEIT ÉRIC HARDY LUCAS MEISTER ÉDOUARD ROPARS FANNY ROZE SÉVERINE ROUSSEL
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	PIERRE CHABARD
	LANGUES VIVANTES	GWENNOR JONES JUAN-LUIS MORALES PIETRO DEL PEZZO DANIELA SPANIOL
L.4.11	AMBIANCE 2	SUZEL BALEZ MARIA LOPEZ-DIAZ
	STRUCTURE 2	SYLVAIN EBODE MARC LEYRAL
	DESSIN INFORMATIQUE	XXX DOMINIQUE BEAUTEMS SERGE BERNDT HAROLD CORNIER CHARLES MALBRAND PIETRO DEL PEZZO JOCELYNE PION
L.4.12	HISTOIRE ET THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	LAURENCE BASSIÈRES XXX
	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	PIERO ZANINI LUIS LOPEZ ÉLISE MACAIRE JODELLE ZETLAOUI - LÉGER
	PERCEPTION ET LANGAGE PLASTIQUE	BAPTISTE DEBOMBOURG (2 GRPS) CHIMÈNE DENNEULIN ALEXANDRA SÂ LÉONORE DELARUE MARIE-JEANNE HOFFNER JACQUES JULIEN STÉPHANIE NAVA HUGUES REIP (2 GRPS) BERTRAND SEGERS PAULINE VACHON

SEMESTRE 5

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES
L.5.13	PROJET D'ARCHITECTURE	VINCENT BROSSY OLIVIER CHASLIN VINCENT CORNU BRUNO GAUDIN DIDIER HENRY THOMAS ELEFTERIOU PASCAL HOFSTEIN PATRICK LEITNER JÉRÔME MARIN LUCAS MEISTER YANN NUSSAUME VICTORIA PIGNOT
	HISTOIRE ET THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	MARC BÉDARIDA OLIVIER CHASLIN VICTORIA PIGNOT
	LANGUES VIVANTES	PIETRO DEL PEZZO NILTON ALMEIDA GWENNOR JONES DANIELA SPANIOL JUAN LUIS MORALES YOKO TAKANO
L.5.14	CONSTRUCTION GÉNÉRALE 3	LAURENT BERGER FRANCK GAUBIN
	AMBIANCE 3	NAZILA BELKADI MARIA LOPEZ-DIAZ
	TD ANALYSE CONSTRUCTIVE	STÉPHANE BARA LAURENT BERGER VIVIANA COMITO SYLVAIN EBODE MOUNIRA HABES YVES ROUBY MICHEL SANDOROV
L.5.15	DÉMARCHES PLASTIQUES	LÉONORE DELARUE MARCO DESSARDO MARIE-JEANNE HOFFNER ANNE FRÉMY JACQUES JULIEN PAULINE VACHON
	INFORMATIQUE	FRANCIS COUSSON NARJISS LEMRINI LOUIS MARIANI ANDRÉ MORAND RICHARD NUNES JOCELYNE PION MILOVANN YANATCHKOV
	HISTOIRE	MARIE GAIMARD ROULA MATAR-PERRET

SEMESTRE 6

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES
L.6.16	PROJET D'ARCHITECTURE	MARC BOURDIER FLORE BRINGAND VINCENT BROSSY JEAN MARC CHANTEUX PHILIPPE CHAVANES PATRICK DUGUET FRANÇOIS FAUCCONNET PATRICK GERME FRÉDÉRIC MARTINET JAMES NJOO MINA NORDSTROM ANNE D'ORAZIO
	FORMES URBAINES	GÉRALD GRIBÉ
L.6.17	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	PIERRE CHABARD SOPHIE DESCAT
	PHILOSOPHIE	XAVIER BONNAUD ANNE TUSCHER
	DÉMARCHES PLASTIQUES	CLÉMENT BAGOT BAPTISTE DEBOMBOURG CHIMÈNE DENNEULIN JAKOB GAUTEL STÉPHANIE NAVA HUGUES REIP ALEXANDRA SÂ
L.6.18	INFORMATIQUE	FRANCIS COUSSON SERGE BERNDT NARJISS LEMRINI RICHARD NUNES DALIL HAMANI JOAQUIM SILVESTRE
	CONSTRUCTION GÉNÉRALE 3	LAURENT BERGER FRANCK GAUBIN
	AMBIANCE 4 - ACOUSTIQUE	VINCENT BOUQUEREL
	SYNTHÈSES TECHNIQUES	DIETMAR FEICHTINGER



► plus d'infos sur
www.paris-lavillette.archi.fr

École Nationale Supérieure d'Architecture de **Paris-La-Villette**
144, avenue de Flandre - 75019 Paris - Tél. : 01 44 65 23 00